

ou leur maîtrise de l'anglais est tout simplement meilleure vu qu'ils ont pour la plupart été éduqués dans cette langue. En tout état de cause, cette attitude n'est pas cohérente avec la prétendue volonté de revalorisation et de promotion des nouvelles langues officielles ou encore avec l'adhésion au mouvement d'African Renaissance annoncé par le vice-président Thabo Mbeki.

Enfin, on peut, à l'approche des élections de 1999, s'interroger sur la valeur de ce droit de vote pour lequel la population sud-africaine s'est tant battu s'il ne lui permet aujourd'hui que de voter pour des gens dont elle ne comprend pas les discours.

*Marielle Martinez*  
juin 1998

## Élections et pouvoir tribal en Mauritanie

**L**ES résultats des élections présidentielles, fixées symboliquement au 12 décembre 1997, ont confirmé la victoire du président Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'État militaire le 12 décembre 1984, dénommé ironiquement « douze-douze ». Dès le premier tour, il réalise 90,14 % des suffrages, avec un taux de participation de 74,7 %, selon les chiffres officiels. Ce score électoral à la « soviétique » fait penser au temps, pas si lointain, du parti unique qui se distinguait particulièrement dans l'art de la manipulation idéologique.

Le président sortant, qui brigait un second mandat de six ans, devait affronter quatre autres candidats originaires pour la plupart de la région de l'Adrar, au nord du

pays. De moindre envergure que le président, ils sont décidés à relever le défi au moment où la Mauritanie connaît des tensions politiques et sociales. Celles-ci découlent en grande partie des « événements d'avril 1989 », liés à la crise sénégal-mauritanienne, de la gestion patrimoniale de l'État et surtout des réformes structurelles imposées par les organisations financières internationales. Cependant, les principales formations politiques de l'opposition (1), coalisées au sein du Front des partis d'opposition,

(1) Ces partis sont : UFD-Ère nouvelle (Union des forces démocratiques), l'Action pour le changement (AC) qui regroupe des Haratines, des Négro-Africains et des dissidents de l'UFD, Al Taliaa (baassistes) et l'Alliance populaire progressiste (APP, nassérien).

choisissent le boycott en l'absence de garanties suffisantes pour l'organisation d'un scrutin transparent et démocratique.

Bravant la consigne, Mohamed Lemine Ch'bih Ould Cheikh Melainine, ancien ministre du Développement rural sous Ould Taya, que la presse locale désignait comme le plus sérieux adversaire, n'obtiendra que 7 % des suffrages. Les autres candidats n'atteindront même pas la barre des 1 % : Moulaye El Hacem Ould Jyyid, ancien maire de Zouérate, 0,86 % ; Mohamed Mahmoud Ould Mah, ancien maire de la capitale, 0,72 % ; et Amadou Moctar Kane, infirmier à la retraite, 0,37 %. Ce dernier est le premier Négro-Africain, dans l'histoire politique du pays, à se présenter à de telles élections, un signe qui semble traduire l'ouverture de l'espace politique aux minorités ethniques.

Au-delà de ces résultats sans surprise et d'une campagne privée de débats, d'autant plus que des sujets comme l'esclavage ou les relations avec l'État hébreu sont proscrits, il convient de s'interroger sur la signification des élections, notamment présidentielles, sur leur fonction et leurs enjeux dans le processus politique en cours. De savoir de quelle manière elles contribuent à reproduire et à pérenniser les phénomènes identitaires et clientélistes. Comment l'opposition, en majeure partie composée de nouveaux acteurs, se positionne-t-elle dans cette compétition politique et quelle est sa stratégie ?

Enfin, le changement des règles du jeu dans ce domaine va-t-il induire une rupture avec l'autoritarisme antérieur ?

## La nécessaire régression de l'autoritarisme

Comme la plupart des pays africains de la période postcoloniale, le système politique mauritanien a été longtemps dominé par un parti unique, le Parti du peuple mauritanien (PPM). Par son canal, sous prétexte de bâtir une hypothétique unité nationale, Moktar Ould Daddah, le « père de la nation », a tenté de mettre en place un État moderne sur le modèle occidental. Par le jeu subtil du dosage tribal, ethnique et régional, il parvint à conserver le pouvoir dix-huit ans durant. Mais son engagement dans le conflit du Sahara occidental, avec le risque de réduire considérablement les capacités redistributives, a précipité la chute du régime. L'émergence du pouvoir militaire (1978-1991) sera plutôt marquée par la recrudescence du phénomène tribal sur la scène politique entraînant l'instabilité au sommet de l'État (2). De ce point de vue, les considérations tribales, familiales et régionales constituent l'aune à partir de laquelle s'effectuent les nominations aux postes clés dans toutes les sphères étatiques.

Les pratiques patrimoniales, relevant de la gestion personnalisée des ressources publiques en fonction de ces allégeances, aiguïssent la compétition entre les principales tribus cherchant à occuper des fonctions importantes dans les institutions politiques et bureaucratiques. La position de pouvoir ouvre les voies d'accès au processus d'accumulation des rentes de l'État pour l'homme fort et ses proches. Aujourd'hui, le pouvoir écono-

(2) P. Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris, Karthala, 1992.

mique des Smassid (3) s'explique moins par leur capacité commerciale que par les gains obtenus grâce au maintien de Ould Taya à la tête du pays. Or, l'exclusion du champ politico-bureaucratique des autres groupes va exacerber les luttes pour le contrôle du pouvoir. Ainsi, le comité militaire sera confronté, dans les années 80 et début 90, à de profondes divergences internes qui ont abouti à des coups d'État et des révolutions de palais incessants.

Dans le même temps, les conflits communautaires culminent avec la crise interethnique de 1989 mettant en cause l'existence d'un État biculturel et ses frontières avec les voisins du sud. Cette situation de tension permanente renforce l'autoritarisme du régime, enfermé dans une logique répressive. L'opération sera habilement cautionnée par les nationalistes arabes (baassistes et nassériens, alliés du pouvoir à l'époque), qui trouvent là l'occasion de régler à leur manière le problème de cohabitation entre Arabo-Berbères et Négro-Africains. En soutenant les positions contradictoires de Saddam Hussein pendant l'occupation de l'émirat du Koweït et la guerre du Golfe, le pouvoir des prétoriens accroît son isolement diplomatique sur la scène internationale.

La nouvelle donne du système international issue de l'effondrement du mur de Berlin le contraint à procéder à une « décompression autoritaire » pour se conformer aux nouvelles exigences internes et externes. En fait, il n'avait pas d'autre alternative : démocratiser ou disparaître. L'adoption, en 1991, d'une constitution par voie référendaire, constitue le point de départ des réformes institution-

nelles dirigées par des acteurs qui sont impliqués dans la gestion de l'autoritarisme. Ils se convertissent de manière formelle aux vertus de la démocratie, dans laquelle ils mobilisent tous les moyens pour rester au pouvoir. A cet égard, les mutations observées au cours de ces quelques années de libéralisation politique n'ont pas vraiment modifié les comportements puisque les réflexes et la tentation autoritaire rejaillissent sur le traitement des crises sociopolitiques (4).

Les arrestations arbitraires de dirigeants de partis politiques ou d'associations de droits de l'homme ainsi que la censure des journaux indépendants sont une pratique courante et rentrent dans la stratégie de verrouillage des espaces de liberté. L'enjeu que représente le contrôle politique des haratines et des « esclaves » montre les dérives autocratiques. Ainsi, la diffusion sur les médias français (France 3 et Canal France International) d'un reportage sur le sujet tabou de l'esclavage entraîne une campagne répressive qui touchera les responsables les plus connus de la lutte anti-esclavage. Parmi eux figurent Boubacar Ould Messoud, président de SOS Esclavage et Cheikh Saad Bouh Camara, président de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH). Les autorités leur reprochent, entre autres, d'être les instigateurs « d'organisations non autorisées » et de « ternir l'image du pays » (5). La presse sera également la cible de la direction des libertés publiques du ministère de l'Intérieur, dirigé par le colonel

(4) M.-R. Galloy et M.-E. Gruenais, « Des dictateurs africains sortis des urnes », *Le Monde diplomatique*, novembre 1997, pp. 12-13.

(5) *Libération*, 24-25 janvier 1998, p. 7.

(3) Tribu à laquelle appartient le président Ould Taya et qui occupe une place dominante dans le secteur économique.

Ould Mennih. Aucun titre ne passera à travers les mailles de la censure ; *Mauritanie-nouvelles* en périra à force d'être confronté, de manière constante, à ce que son directeur considère comme « un acharnement inexplicable ».

Par ailleurs, la phase emblématique de la démocratisation est la tenue d'élections par lesquelles transparaissent les mobilisations caractéristiques de l'État patriarcal. La question centrale porte alors sur la finalité des scrutins et leur apport dans l'évaluation de la transition démocratique.

### **L'élection comme moyen de légitimation**

Si les élections municipales de 1986 ont traduit de façon lumineuse les solidarités tribales, les consultations des années 90 s'inscrivent dans une autre logique, avec des enjeux beaucoup plus importants. Par l'intermédiaire du Parti républicain démocratique et social (PRDS), créé dans la foulée en 1991, le président Ould Taya mettra à son profit tous les moyens de l'État et de la bureaucratie. Celui-ci s'imposera devant des adversaires qui n'ont pas eu le temps de s'organiser dans ces premières élections pluralistes. Il s'agit en effet d'instrumentaliser les procédures électorales pour légitimer le pouvoir sur le plan national et international. Il fallait donc entretenir l'illusion de la démocratie par la dimension symbolique des institutions politiques en mettant en œuvre des élections dont la transparence ne peut être assurée par une administration peu expérimentée. Le but était bien entendu de bénéficier de soutiens extérieurs indispensables, tant pour le financement de la compétition

électorale que pour la validation des résultats.

Le recours spontané à des observateurs électoraux, notamment des Occidentaux, dont l'action se limite à une présence contrôlée dans quelques bureaux de vote, sert de gage à des chiffres officiels produits dans l'ombre du ministère de l'Intérieur.

Le discours politique met en avant les effets d'institutionnalisation de la démocratie pluraliste, qui devient un argument persuasif dans les négociations avec les instances financières internationales, attentives à la « conditionnalité » dans sa dimension politique et économique. Pour s'assurer de sa réélection, le président Ould Taya mise sur le bilan de sa politique et sur une campagne focalisée autour des thèmes du « changement dans la stabilité » et du « respect des engagements et plus ». Ce combat pour la continuité ne manquera pas de soutien de la part des alliés comme en témoigne la visite du président Jacques Chirac, à trois mois des élections présidentielles.

Même si cette date est dictée par un hasard de calendrier, il ne fait pas de doute que les retombées politiques sont engrangées par l'homme du « douze-douze ». Les propos de celui-ci éclairent en effet la philosophie des élections : « Je ne me suis jamais battu pour perdre. Il n'y aura pas photo à l'arrivée » (6). Cela dit, la gestion unilatérale du processus démocratique et son instauration par le haut n'ont pas permis la formation d'une véritable culture politique et civique dans un pays où le taux d'alphabétisation est très faible (36,2 % en 1992). La marginalisation de l'opposition est d'autant plus patente qu'elle ne dis-

(6) *Le Figaro*, 8 décembre 1997, p. 6.

pose que d'un seul représentant au Sénat et à l'Assemblée nationale (7). De plus, le PRDS réussit à intégrer dans la « majorité présidentielle » certains illustres responsables politiques de l'opposition. Il s'agit de Hamdi Ould Mouknass de l'Union pour la démocratie et le progrès (UDP) et Ahmed Ould Sidi Baba du Rassemblement pour la démocratie et l'unité (RDU). En contrepartie de ce ralliement, ils seront tous les deux promus à la présidence en qualité de ministre-conseillers. Rappelons également qu'ils étaient membres presque permanents des différents gouvernements sous Moktar Ould Daddah. Le premier était l'inamovible ministre des Affaires étrangères ; le second avait occupé plusieurs portefeuilles dont celui de l'Information, mais son poids dans les manœuvres tribales restait déterminant.

Fort de ces atouts et du développement du clientélisme dans ses différentes versions, le président Ould Taya sera reconduit grâce à des élections marquées par de nombreuses irrégularités dans leur déroulement. La fraude a été érigée en ressource politique aussi bien pour le pouvoir que l'opposition, facilitée en cela par la complicité de l'administration.

Comme le dit Mohamed Fall Ould Oumère : « On ne peut parler de transparence, de démocratie, d'électorat dans un pays où la situation de l'état civil ouvre la porte à toutes les malversations durant les élections. Le vote multiple systématique est le véritable danger pour la démocratie » (8).

Si l'accent est mis sur l'assainissement de l'état civil, il doit être accompagné d'une réelle volonté politique allant dans le sens de la constitution de commissions électorales indépendantes, prenant en charge toutes les opérations (établissement des cartes électorales, révisions des listes, etc.). Cependant, le fait dominant dans ces consultations émane des références tribales très présentes, particulièrement dans les régions orientales du pays.

### La logique tribale réactivée

Pour cause de reconstruction d'un État moderne au lendemain de l'indépendance, les autorités de l'époque se méfiaient des notabilités traditionnelles, sur lesquelles s'était appuyée l'ancienne puissance coloniale pour maintenir son emprise sur le pays. Mais le pouvoir militaire puis la démocratisation ont accéléré leur retour sur la scène politique, les rendant parfois incontournables dans l'arbitrage des conflits. « Inter-médiaires ou passages obligés entre l'État et la masse, elles... règlent les problèmes, trouvent des financements pour tels projets ; bref, ce sont des intercesseurs » (9). La crise économique et surtout les conséquences des ajustements structurels font perdre à l'État son rôle de régulation sociale au profit de la chefferie tribale, dont le pouvoir s'est accru dans les zones désertées par celui-ci. Constituée en véritables lobbies, elle se retrouvera en grand nombre sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Durant cette période électorale,

(7) La première chambre compte 56 sénateurs et la seconde 79 députés.

(8) *La Tribune* (hebdomadaire de la presse indépendante), n° 79, 15 décembre 1997, p. 12.

(9) A. Antil, « Le PRDS : stratégies d'implantation d'un parti au pouvoir en République islamique de Mauritanie », *Politique africaine*, n° 65, mars 1997, pp. 124-131.

elle sera sollicitée pour ses capacités de mobilisation par des relations clientélares à la hauteur de l'enjeu. En captant ces forces traditionnelles, le parti au pouvoir rassemble en son sein des fractions et des tendances qui se livrent à une guerre d'influence permanente. Il en résulte des scissions à quelques mois des élections, en l'occurrence la défection des nassériens et des baassistes, mécontents de leur isolement, mais aussi de l'orientation occidentale de la politique du président Ould Taya. Les rivalités tribales se développent dans la mesure où chaque chef de tribu ou de faction essaie de démontrer au « prince » l'ampleur des voix qu'il peut rassembler.

Ce faisant, il espère pouvoir les monnayer contre l'attribution de fonctions ministérielles pour des cadres issus de ses rangs. Cet échange se reflète dans la composition du gouvernement où les régions du Hodh Charqi et Hodh Gharbi (l'est du pays) sont représentées de manière significative, conformément à la configuration tribalo-politique. La tribu des Laghlal, plus particulièrement la fraction Ehel haj Abderrahmane, utilisera les médias pour manifester son soutien et désigner son porte-parole en la personne de Limam Ould Gohi, comptable central du ministère de l'Éducation nationale (10). La fibre tribale actionnée par les directeurs de campagne (11) s'est avérée concluante d'autant que Ould Taya a atteint des chiffres records dans ces régions : Hodh Charqi, 98,51 % et Hodh Gharbi, 94,55 %. Certains analystes

considèrent que ces populations sont peu éveillées politiquement, mais elles sont courtisées pour leur importance démographique.

La localité de Boutilimitt, réputée fief électoral de l'opposition présidée par Ahmed Ould Daddah, frère de l'ancien président, sera le théâtre d'un bras de fer entre le colonel Ahmed Ould Mennih (ancien secrétaire général de la présidence, devenu ministre de l'Intérieur) et l'ancien colonel Mohamed Sidina Ould Sidia. L'enjeu politique est une question d'honneur de la tribu et du clan. Il s'agit en tout cas de contrôler les commissions locales de supervision de campagne, outil indispensable pour gagner la confiance de Ould Taya. Les deux protagonistes mettront à contribution leur tribu et leurs alliances. Face aux « Ehl Mennih et Cheikh Sidi Mohamed (famille) », le clan de Ould Sidia s'organise autour de la prestigieuse famille d'Ehl Cheikh Sidia et les Oulad Ebeyri, tribu à laquelle appartient l'ancien président Moktar Ould Daddah. Si un compromis a été trouvé pour éviter des débordements, en revanche l'avantage revient aux premiers parce que Ould Mennih devient un membre important du dispositif présidentiel par son dévouement et sa fidélité au candidat Ould Taya. Son concurrent direct avait été mis à la retraite anticipée en 1990, pour avoir rencontré l'ancien numéro deux du régime, Gabriel Cymper dit Djibril Ould Abdellahi, écarté du pouvoir après avoir géré d'une main de fer la crise sénégal-mauritanienne (12).

Du côté des Négro-Africains, rien n'est ménagé pour réaliser l'allégeance des chefs traditionnels

(10) *L'Opinion Libre* (presse locale), n° 25, 21 septembre 1997, p. 8.

(11) Pour plus de détails sur les directeurs centraux de campagne de Ould Taya, se référer à *Maghreb Hebdo* (journal de la presse locale), n° 102, 11 novembre 1997, p. 3.

(12) *Le Calame* (journal indépendant), n° 206, édition française, 8 décembre 1997, p. 5.

et religieux pouvant permettre leur vote massif malgré les traumatismes des conflits d'avril 1989. Pour les Soninké, la tâche sera confiée au cinéaste conseiller de Ould Taya, Sidney Sokhna, nommé directeur de campagne régional du Gorgol (sud du pays). Diyé Bâ, conseillère puis ministre de la Santé et des Affaires sociales, avec l'aide des notables à l'image de Bâ Bocar Alpha et certains élus comme Abdoul Wehab Kane, fera la même démarche auprès des Toucouleurs. Les grands absents seront les Wolof qui ne disposent d'aucune représentation. En fonction des résultats, un fin dosage ethnique est opéré dans les différents postes ministériels (4 sur 22 ministres du gouvernement du 18 décembre 1997), répartis de la manière suivante : 3 Haalpularen ou Toucouleurs et 1 Soninké (13). Il est certain que les critères objectifs de qualification et de rationalité sont sacrifiés sur l'autel de la représentation et de la position sociale. Cette situation se ressent dans la gestion des biens de l'État et dans les appareils politico-bureaucratiques. L'état embryonnaire ou la quasi-inexistence d'une opinion publique, conjugué au blocage de l'opposition, ne contribuent guère à l'amélioration du climat social, ni de la démocratisation qui reste l'apanage de l'armée dans sa forme civile.

### **La fragmentation de l'opposition**

Dès l'annonce de la démocratisation, en 1991, plusieurs partis politiques se sont créés dans une

ambiance de précipitation et d'ambition personnelle. De nombreux responsables du parti unique et des « courants » ont fait leur réapparition à la tête des formations politiques. En dehors de l'APP d'obédience nassérienne, Al Ataliaa baassiste et le Parti pour la liberté, l'égalité et la justice (PLEJ), négro-africain, les différentes communautés sont plus ou moins représentées au sein de ces organes politiques. Cette hétérogénéité donne une vision panoramique de la réalité politique mauritanienne. Si l'on en croit Thomas Sotinel, beaucoup de partis politiques africains sont fondés, en 1990, sur des bases ethniques et régionales (14).

Empêtrés dans des contradictions et des conflits d'intérêts, les partis politiques sont réduits finalement à de simples instruments de recherche du pouvoir abandonnant ainsi leur fonction de conception de programmes socio-économiques d'avenir et d'éclaireurs de pensée politique. Les élections présidentielles provoquent leur éclatement en plusieurs groupes dont certains rejoignent, sans aucun état d'âme, le PRDS et d'autres renouent des relations contre nature. Cette dispersion traduit leur fragilité et amoindrit toute chance dans la confrontation électorale et la conquête du pouvoir.

L'impossibilité de mettre en œuvre une stratégie commune efficace incite les partis de faible audience à se détacher de leurs partenaïres de l'opposition pour faire cavalier seul. L'exemple est donné par le PMRC (Parti mauritanien du renouveau et de la concorde) de Ould Jyyid. En revanche, les dirigeants du FPO, notamment Mes-saoud Ould Boulkheir, de l'Action

(13) Sur la composition du gouvernement, voir *Horizons* (quotidien gouvernemental), n° 1936, 20 décembre 1997.

(14) *Le Monde*, 21 octobre 1997, p. 19.

pour le changement et Ahmed Ould Daddah de l'UFD-Ère nouvelle, se lancent dans un boycott « actif ». Il consiste à mener une campagne nationale et internationale contre ce qu'ils appellent une « mascarade ». Dans cette optique, ils jouiront d'un soutien de taille de la part de l'ancien président Moktar Ould Daddah qui, de son refuge à Nice, intervient de façon impromptue dans le jeu politique : « Au moment où les élections présidentielles sont programmées hors de tout consensus national et dans un contexte de crise politique, économique et sociale d'une extrême gravité, je tiens à exprimer mon total appui au boycott de ce scrutin » (15). Cette prise de position ne fait pas l'unanimité au sein de « l'opposition plurielle », puisque des voix discordantes se manifesteront au grand jour. Ainsi, l'unique sénateur de l'opposition, Tidjane Koïta, maire de Kaédi (grande ville du Sud), s'insurge contre ce refus systématique, désastreux pour l'évolution des forces politiques. Il sera exclu de son parti, l'AC, pour avoir accueilli avec enthousiasme le Premier ministre quelques mois avant les élections.

Les divisions et les barrages administratifs dressés par le pouvoir empêchent le FPO de parvenir à ses fins. A Zouérate, par exemple, l'autorisation d'organiser un meeting lui a été refusée tout comme à Nouadhibou où les forces de l'ordre ont dispersé une manifestation des militants accompagnant la délégation conduite par Messaoud Ould Boulkheir et Bamba Ould Sidi Badi. Mais on peut dire, au regard des résultats, que le discours a porté dans deux régions où le taux de participation est faible : Nouakchott (36,62 %) et Nouadhibou

(46,81 %). Ces deux zones, fortement urbanisées, dans lesquelles vivent un nombre important des cadres de la Société minière (SNIM) et de l'administration, votent globalement pour le changement par les urnes de la détention du pouvoir. Il faut ajouter que les mécanismes de solidarités tribales y sont plus dilués par rapport aux régions peu ouvertes à la modernisation. C'est d'ailleurs dans ces deux villes que Mohamed Lemine Ch'bih Ould Melainine a talonné le président sortant. Cela étant, la gestion autoritaire du processus démocratique a contraint certaines élites à privilégier leur action au sein des organisations pour les droits de l'homme, surtout celles chargées de protéger les victimes de l'esclavage. D'autres, comme Abdel Nasser Ould Ethmane Sid'Ahmed Yessa, ne pouvant plus supporter les trasseries policières et les accusations injustifiées, optent pour l'exil dans les pays occidentaux où elles peuvent s'exprimer librement.

Cette analyse transversale des élections présidentielles mauritaniennes révèle à bien des égards les nombreuses difficultés des États africains à instaurer de manière claire un processus de libéralisation politique. La gestion patrimoniale des ressources nationales et l'exclusion des autres communautés des moyens d'accéder à la scène politique sont des réalités qui entravent profondément le projet démocratique. Elles rentrent dans une logique de conservation du pouvoir, dans la durée, sous le label d'une démarche vidée de son contenu. En effet, la démocratie ne se réduit pas à l'organisation d'élections plus ou moins tronquées d'autant que les conditions matérielles et humaines ne sont pas souvent réunies. Un espace de liberté est vital pour permettre

(15) *L'Autre Afrique*, n° 28, 3 au 9 décembre 1997, p. 28.



aux intellectuels de jouer leur rôle critique. Il faut aussi que l'opposition soit présente à l'Assemblée et au Sénat, modernisés, pour aborder de manière responsable, tous les sujets de préoccupation, y compris

celui de l'esclavage qui représente une des verrues de la société mauritanienne.

*Moussa Diaw*

*Docteur en science politique*

## L'intermédiation culturelle au tribunal pour enfants de Paris

### La justice française entre les frontières institutionnelles et la perception du « monde réel africain »

**D**ANS les années 60, la France semble découvrir la présence des africains par le biais d'articles de revues et de journaux. A l'orée de l'an deux mille, des africains font la une des journaux ». Et pour cause. Le volume de la population africaine a augmenté selon une progression géométrique. Il est passé de 17 787 personnes en 1962 à 178 133 en 1990 (1). Cette nouvelle donne a deux conséquences : la découverte de l'altérité culturelle par les Français et les institutions françaises, et de nouvelles demandes de justice émanant des familles

immigrées. D'abord refoulée, la différence culturelle interpelle aujourd'hui l'institution judiciaire française, notamment les juridictions des mineurs. « Qu'en est-il de la différence culturelle pour ceux qui comparaissent devant le juge des enfants ? », se sont demandés, il y a quelques années, des juges des enfants du tribunal pour enfants de Paris (2). Cette question a donné lieu à une expérience mise en place par l'équipe ethno-psychiatrique du professeur Tobie Nathan. Des réflexions évolutives ont amené le tribunal à solliciter le Laboratoire

(1) A.M. Diop, « Note sur la présence africaine en France », *Migrations sociétés* n° 44, Paris CIEMI, 1996, pp. 31-34.

(2) A. Bruel, « L'expérience de médiation interculturelle au tribunal pour enfants de Paris », *Migrations Société*, n° 40-41, Paris, CIEMI, 1995, pp. 83-90.